Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 12

Artikel: Les débuts du cinéma à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734310

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En marge de la CINFILM S. A.

De qui se moque-t-on?

Le souci constant que nous avons de dé-fendre la cinématographie suisse contre ses détracteurs nous oblige aujourd'hui à faire, au sein même de notre corporation, une pe

au sein même de notre corporation, une petite et salutaire lessive.

Après à peine cinq mois d'« activité », la Cinfilm S. A., à Genève, se prépare à plier bagage. Déjà les créanciers sont invités à accepter de fortes réductions de leurs factures; bref les gogos qui ont eu encore un peu confiance grâce à la composition du conseil d'administration (voir plus bas) comme aussi à la collaboration de M. Cuccini avec le grand cinéste Prob.Cursat l'homavec le grand cinéaste Proh-Cursat, l'hom-me du Miracle... des loups (typo, ne compo-sez pas «loupés») auront le plaisir — l'honneur, comme dirait M. Proh! — de faire les frais de cette mauvaise plaisanterie. Pour donner une idée du sérieux de la

maison, nous n'avons qu'à publier trois pe-tits actes de la farce, trois documents dont l'éloquence dispense de grands commentai-

1er acte: Quand l'enfant paraît...

1er acte : Quand l'enfant paraît...
(Registre du Commerce)

— Films cinématographiques, etc. — 6 mars. Aux termes d'acte reçu par Me Louis Lacroix, notaire, à Genève, le 24 février 1934, il a été constituté sous la dénomination de Cinfilm S. A. une société anonyme ayant pour objet : l'achat, la vente, la location et la distribution de films cinématographiques et toutes opérations découlant de cet objet principal. Le siège de la société est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de 5000 fr., divisé en 50 actions de 100 fr. chacune, nominatives. Les publications de 100 fr. chacune, nominatives. Les publications de 1 à société sont faites dans la «Feuille d'avis officielle du canton de Genève». La société est administrée par un conseil d'administration composé de 1 à 5 membres. Le conseil d'administration est composé de : Eugène Barde, régisseur, de et à Genève ; lean Proh. entreprencur de spectacles, de Cologny, à Genève, et Georges Pasquier, gérant de fortunes, de Genève, à Carouge. Dans sa séance du 24 février 1934, le conseil a désigné comme président Eugène Barde et comme secrétaire Georges Pasquier. Il a décidé que la société serait valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur et d'un directour signant collective de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur de la société : Place de la Fusterie 5. tionalité italienne, demeurant à Genève. Bureaux de la société : Place de la Fusterie 5.

> 2me acte : Le damné... (Une lettre circulaire)

Le lecteur savourera le magnifique certificat donné à M. Proh par son propre directeur et co-signataire, M. Cuccini, sur papier avec entête de la maison.

CINFILM S.A. ence exclusive pour la Suisse nbia Pictures Corporation New-York Place de la Fusterio de Coli

Genève.

le 12 juin 1934

5, Place de la ru GENÈVE Journal Le Film

27, Terreaux LAUSANNE

Monsieur.

Nous avons l'avantage de venir, par la présente, vous informer que Monsieur Jean Proh-Cursat ne fait plus par-tie de notre personnel et qu'il a dû quitter notre maison le 31 mai dernier.

En outre, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, la copie de l'arrêté du 26 mai dernier du Département de

Justice et Police du Canton de Genève, interdisant à Monsieur Proh, d'exploiter une agence de films, étant donné les précédents très défavorables à l'actif de ce der-

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la chose et nous vous présentons, Monsieur, nos très dis-tinguées salutations.

CINFILM S.A. Le Directeur: (Signé:) G.CUCCINI.

RÉPUBLIQUE CANTON DE GENÈVE

Copie

Extrait des Registres du Département de Justice et Police du 26 mai 1934.

Le Département de Justice

et Police, Vu la requête en date du 5 mai 1934, par laquelle Mes sieurs Pasquier Georges, d'origine genevoise, Proh Jean-Georges, d'origine ge-nevoise et Cuccini Gabriel, d'origine italienne, solli-citent l'autorisation d'exploiter un dépôt de films et salle de visionnement sis:

Place de la Fusterie 5, au 2me étage:

Vu les renseignements dé favorables recueillis sur le compte de sieur Proh Jean:

Vu le règlement concernant les Entreprises Cinématographiques et les Dépôts de films, du 13 avril 1928, art. 2, art. 3, lettre A: ARRÊTE:

De ne pas accorder au requérant Proh Jean, les fins de sa demande.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, Chargé du Département de Justice et Police : (Signé:) L.NICOLE.

3me acte (en attendant les autres):

M. le président du conseil d'administration ! (Registre du Commerce)

(Registre du Commerce)
— Films cinématographiques, etc. — 10 juillet. Cinfilm S. A., société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 11 juin 1934, page 1589). L'administrateur Eugène Barde, démissionnaire, est radié et ses pouvoirs éteints. Le
conseil d'administration reste composé de deux
membres qui sont: Jean Proh (inscrit), nommé
président, et Georges Pasquier, secrétaire (inscrit), lesquels signent collectivement. Le directeur Gabriel Cuccini est radié et ses pouvoirs
éteints.

Les propriétaires des films Columbia de manderont certainement des comptes à ceux qui ont si bien introduit en Suisse leurs nouvelles productions, leur causant ainsi de gros préjudices.

Quant aux créanciers de la « Cinfilm », ils

se posent la question: « Dans cette aventure, de qui se moque-t-on? »

b) obligation d'insérer dans la réclame (affi-ches, annonces et communiqués) le texte ci-après: «Le film Le Serpent Mamba est formellement à déconseiller aux personnes nerveuses et in

pressionnables »:

pressionnables »;
c) le même avis devra être affiché à l'entrée de l'établissement, de façon bien visible.
d) un contrôle de police spécial devra être exercé en vue de la stricte application de l'in-terdiction prévue sous lettre a) ci-dessus.

II.

Le film français Le Chéri de sa Concierge peut être autorisé sous réserve que la publicité y relative (affiches, réclames, communiqués et clichés) soit soumise au préalable au Département de justice et police.

* * * *

Le film polonais **Prokurator Alice Horn** ne peut être représenté sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département.

Les débuts du cinéma à Lausanne

Qu'il est loin le temps où les petits Lausannois admiraient, pour la première fois, du cinéma. Des tableaux qui bougent, où de la lanterne magique choujantez comme ils disaient. Cela se passait — écrit M. Victor Birbaum, le fondateur du premier cinéma permanent sur la place de Lausanne, dans la «l'euille d'Avis de Lausanne» — dans la salle du Musée industriel, actuellement salle transformée Jean Muret à la rue Chaucrau.

M. Messaz, photographe en notre bonne ville de Lausanne, présentait des films de vingt-cinq mètres. On assistait au départ d'Ouchy d'un de nos grands bateaux à vapeur. Ensuite, c'était lé passage d'un train, le public circulant sur la place St-François, des plongeons de baigneurs au bord du lac, etc., etc. C'était des ah! des oh! à n'en plus finir, des rires sans fin en voyant trotter un cheval sur une toile et un cycliste passer rapidement par saccades.

Le projecteur cinématographique dont disposait M. Messaz, était un appareil Lumière Frères de Lyon, dont ceux-ci étaient les inventeurs, Apparcil ayant l'entraînement du film au moyen de griffes, et l'on peut dire, aujourd'hui, que c'était l'arrière-grand-père des projecteurs cinématographiques.

Puis vint, comme ambulant, la famille Preisse,

phiques.
Puis vint, comme ambulant, la famille Preisse

l'arrière-grand-père des projecteurs cinématographiques.
Puis vint, comme ambulant, la famille Preisse,
qui transforma son théâtre-variété en cinéma. Et
ensuite les cinémas ambulants occupèrent, pour
ainsi dire sans relâche, les places de la Riponne
et du Tunnel. Ce furent les temps héroïques du
cinéma et l'âge d'or des spectateurs.
Un jour se trouvait, sur la place du Tunnel,
un cinéma rempli à craquer. Les troisièmes
étaient des places debout. Au dernier rang de ces
troisièmes, les spectateurs étaient comme des sardines en boite, et la toile extérieure retenait tout
juste le dernier rang. Celui-ci risquait à chaque
instant de tomber entre le bord du plancher artificiel et la toile. Naturellement, ces spectateurs
provoquaient dans la toile d'entourage du fond,
des proéminences epostérieures > très visibles de
l'extérieur. Un gosse rodant par là autour remarqua ces bosses se déplaçant sur la toile. Il n'en
fallut pas plus pour faire instantamément germer
en son petit cerveau une bonne farce. Alors, en
ernai gavroche lausannois, il partit immédiatement
chercher une aiguille. Sitôt de retour, il piqua
habilement dans toutes les bosses... Vous vous
rendez compte de l'effet!

A l'endroit où se trouve actuellement le Théâtre Lumen, il y avait autrefois un petit immenble avec café, et sur le toit du dit, qui arrivait
au niveau du trottoir du Grand-Pont, se trouvait une enseigne portant l'inscription suivante : « Prochainement ouverture du Théâtre-Lumen.) Mais, ce prochainement était long à venir.
Il y avait bien deux ans environ que cette enseigne la Taverne du Crocodille « anciemne brasserio Gloor ». C'est dans cette salle que fut installé
le « Modern-Ciné» , nom qu'avait pris à l'époque
cet établissement. Cette salle fue transformée en
un clin d'œil. Le 25 décembre, donc jour de Noël,
o'était encore un café, et quatre jours après, soit
le 29 décembre 1907, le « Modern-Ciné» ouvrait
ses portes au public. La veille de l'ouverture. on

rie Gloor ». C'est dans cette salle que fut installé le «Modern-Ciné», nom qu'avait pris à l'époque cet établissement. Cette salle fut transformée en un clin d'œil. Le 25 décembre, donc jour de Noël, c'était encore un café, et quatre jours après, soit le 29 décembre 1907, le «Modern-Ciné» couvrait ses portes au public. La veille de l'ouverture, on avait eu chaud au Modern-Ciné, c'est le cas de le dire, et l'établissement risqua d'être complètement incendié ainsi que l'immeuble tout entier. Cela, personne ne l'a jamais su. Aujourd'hui on peut le dire. L'opérateur devait être « au four et au moulin ». Il devait s'occuper de tout, et il y avait dans la salle, et en plein travail, des charpentiers, menuisiers, tapissiers, électriciens et les «encoubles» qui ne manquent jamais. Aussi la veille de l'ouverture, n'est-ce que vers les 5 à 6 heures du soir que l'opérateur put commencer à déballer ses appareils einématographiques.

Une fois le poste monté, après la mise au point, l'opérateur essaya de passer une bande. Il avait monté ses appareils en ampérage, rien de bon ne sortait. Alors, et afin de gagner de la lumière, il enleva sa cuve à eau (appareil prôtecteur contre l'incendie du film). Grave imprudence qui eût pu lui coûter la vie, car en voulant fixer son film sur l'écran, celui-ci s'enflamma, Il y avait trois cents métres de film sur sa bobine et pas de carter protecteur. La table supportant les appareils était toute en bois et, sous celle-ci, il y avait, provenant du déballage du matériel cinématographique, du papier et de l'épicéa, enfin tout ce qu'il fallait pour faire un bon feu, de quoi détruire l'immeuble tout entier. Et cela d'autant plus facilement que la cabine était constituée par une petite pièce servant auparavant de petite salle à manger. Outre cela, il y avait une grande paroi de séparation en bois, deux grandes armoires en bois, une plancher en bois, avec des escallers en bois aussi. Il y avait bien dans la salle une prise d'eau, avec course à double enroulement et lance, imposée par le réglement

annuelle de 1500 fr. au propriétaire. Heureux temps, direz-vous. Oui, en effet, mais il a fallu aussi habituer le public à venir en salle close. A cette époque-là, il était enragé pour aller patau-ger devant les « baraques » et se geler, plutôt

cette époque-là, il était enragé pour aller patauger devant les « baraques» et se geler, plutôt que d'être au sec et au chaud.

Le programme était de 1500 m. — de nos jours, on en passe 3000 à 3500 m. par programme — et il y avait deux entractes de 10 minutes.

Un dimanche soir, avec une salle bondée, après un entracte, l'opérateur voulant rallumer sa lampe à are constate qu'il n'a plus de courant. Que faire, le temps passe ? Avec sa lampe de secours, et non une lampe de rechange, il cherche la panne. Le public s'impatiente, les pieds frappent énergiquement le faux-plancher qui résonne à secouer la cathédrale. En ce temps-là, se représente-t-on dans quelle cruelle situation pouvait se trouver l'opérateur ? Non, le public ne le saura jamais, il faut y avoir passé. Et quand enfin il a trouvé le bobo, avec quel soulagement et avec quelle fierté il envoyait à nouveau ses rayons sur l'écran et tournait sa manivelle.

Voici le relevé exact d'un programme d'alors:

Voici le relevé exact d'un programme d'alors :

Programme du samedi 8 février
au vendredi 14 février 1908

Première partie :1. Orchestre (c'était un gros
phonographe). 2. Le chapeau magique. 3. Femme
jalouse. 4. Le Réveillon du Fiancé. 5. Un drame
dans les airs. 6. Vendetta. 7. Le domestique se
venge. 8. Orchestre. Entr'act 10 minutes.

Deuxième partie : 9. Le roman de Jenny. 10.
Voyage autour d'une tofoie. 11. Les débuts d'un
grand ténor. 12. Orchestre. Entr'acte, 10 minutes.

Troisième partie : 13. L'empoisoneuse. 14. Mariage manqué. 15. Voilà men mari, 16. Déménageurs modèles. Orchestre.

Et, chose étonnante, vu la rusticité des apparreils du moment, jamais le public n'a été renvoyé
pour une cause quelconque. Toutes les matinées
et soirées ont eu lieu régulièrement.

ECHOS

— Sait-on que le maréchal Lyautey, qui vient de mourir, s'était, à peine installé en son château de Thorey, occupé de doter les habitants de son village, non seulement d'une bibliothèque et d'une salle de conférence, mais de spectacles de cinéma? Un détail, dira-t-on peut-être, mais qui confirme la haute intelligence de celui qui ne croyait pas de

bon ton > de mépriser le cinéma. — Ayant à fourner, pour le Roi de Camargue, un mariage provençal, Jacques de Baroncelli demanda à son frère, le marquis Folco de Baroncelli, de faire revivre pour lui une cérémonie se déroulant dans les plus pures traditions provençales. C'est ainsi que les estivants des Saintes-déroulant dans les plus pures traditions provençales. C'est ainsi que les estivants des Saintes-ment, on n'en verra plus, car, hélas, en Camargue, comme ailleurs, la tradition se perd et les deux dernières cérémonies de ce genre eurent lieu à l'occasion du mariage des deux filles du marquis F. de Baroncelli. La sortie de la messe fut particulièrement pittoresque; les «gardians» etaient venus de tous les coins de la Crau et, postés sur deux rangs devant le porche de l'église, tis faisaient aux pseudo-jeunes mariés une voite d'homeur avec leurs tridents entrecroisés. Cette figuration bénévole jouait avec un tel naturel, que nombreuses furent les personnes qui demandrent aux gens du pays le nom des heureux époux.

— Les engagements d'artistes à la Ufa. — La

- Les engagements d'artistes à la Ufa. -Ufa s'intéresse tout particulièrement aux en

dèrent aux gens du pays le nom des heureux époux,

— Les engagements d'artistes à la Ufa. — La Ufa s'intéresse tout particulièrement aux engagements d'artistes et le chef du bureau spécialement chargé de ces engagements vient d'effectuer un voyage qui lui apremis de commaître un très grand nombre d'artistes sits la Ufa. C'est d'ailleurs de commaître un très grand nombre d'artistes sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette manière in sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette manière in sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette manière in sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette manière in sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette manière in sits la Ufa. C'est d'ailleurs de cette maier et est gent de la production Karl Riter, mise en scène par Hans Steinhoff.

G'à de Reuse n'y va pas de., plume morte pour qualifier certains c audacieux > de la cinématographie française :

«Nos c'andaces», ce sont surtout ces tas de saluds, d'escarpes, de voleurs qui, au nom d'illussissis on organisé— et continuent — le chaussentals, d'escarpes, de voleurs qui, au nom d'illussissis sociétés à capital ridicule et même pas sur la commandités on étes cassé la gueule notre particulaire. Les Mandrin des Champs-Elysées aussi blen que les Cartoutele... d'ailleurs, dont ours de la cinématographie française :

«Nos candaces» que sont surtout cet manière de la cinématographie propée proprium à coups de sauchette-à clous, out quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un quoit à la devise républicaine, déjà si menteuse, un'en co

Directeurs de Cinémas!

Si vous voulez vous tenir au courant de la production cinématographique française, abonnez-

COMŒDIA

Directeur : Jean de ROVERA LE QUOTIDIEN ILLUSTRÉ DU CINÉMA 146, Avenue des Champs-Elysées, Paris

Prix de l'abonnement pour la SUISSE : 3 mois, 50 fr. français - 6 mois, 100 fr. français 1 an, 200 fr. français

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerne les films:

1º LE SERPENT MAMBA. 2º LE CHERI DE SA CONGIERGE.

Se référant aux préavis de la commission can-tonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

Le film américain Le Serpent Mamba peut être autorisé sous les conditions suivantes : a) l'interdiction d'admission des enfants, pré-vue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 oc-tobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;

Pour le Chef du Département : Le Conseiller d'Etat remplaçant, FISCHER.